

# NOUVEAU MOTO CLUB DE MUNSTER

Créé en 1965 - Affilié à la Fédération Française de Motocyclisme N°0620 SIRET  
Agrément Jeunesse et Sports N° 03/83-68-S Inscrit au Tribunal de MUNSTER, Volume IV, N° 138  
Membre du Comité départemental des sports et loisirs moto - Siret 837 607 696 00015

COURSE DE CÔTE ZUE MOTOS ANCIENNES DES 9 et 10 JUILLET 2022 au GASCHNEY,  
ZUE - OLDTIMER MOTORRADBERGRENEN am 9 und 10 Juli 2022 im GASCHNEY  
ZUE OLDTIMER RACE on Juli 2022 - 9 and 10 to GASCHNEY  
GASCHNEY - MUHLBACH SUR MUNSTER (68380) FRANCE / FRANKREICH

## RÈGLEMENT PARTICULIER

### 31<sup>ème</sup> Course de côte motos anciennes du Gaschney 2022

#### 1. ORGANISATION :

Le NOUVEAU MOTO CLUB DE MUNSTER organise les 9 et 10 juillet 2022 la 31<sup>ème</sup> course de côte moto ancienne (ZUE - FIM EUROPE) du GASCHNEY à MUHLBACH sur MUNSTER.

Ce règlement a été approuvé par la Fédération Française de Motocyclisme. Les prescriptions du Règlement Sportif International des courses de régularité sont applicables à cette épreuve inscrite en FIM EUROPE. Numéro de l'épreuve FFM - ZUE inscrite pour 2021 : en cours.

#### 2. DÉFINITION :

Dates et lieu : 9 et 10 juillet 2022 à Gaschney Muhlbach sur Munster 68  
Longueur : 2700m  
Largeur moyenne : 7m  
Dénivellation : 258m  
Pente moyenne : 9,6%  
Lieu : D 310 entre le restaurant Braunkopf et le Gaschney  
Organisateur : Nouveau Moto Club de Munster Club FFM N° 0620

#### 3. NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Motos Historiques solo : maximum 200 - Side-car Historiques : maximum 50.  
Motos et side-car diesel en régularité : maximum 10  
Démonstration : maximum 30 véhicules. (aucun classement)  
Mini Bike : Maximum 100  
L'organisateur se réserve le droit de clore les engagements dès que le nombre limite est atteint.

#### 4. CAPACITÉ :

Épreuve FIM Europe  
(ZUE), inscrite au calendrier F.I.M. Europe et FFM.

## **5. CATÉGORIES DE COURSE MOTOS ET SIDE CAR CLASSIQUES :**

### **Classement pour la course ZUE :**

Classe 1 : Motos solo de l'origine à 1995 en régularité.

Classe 2 : Side cars avec motorisation de l'origine à 1995 en régularité.

Classe 3 : Motos solos de moins de 500cm<sup>3</sup> avant 1983 en vitesse.

Classe 4 : motos solos de plus de 500 cm<sup>3</sup> avant 1983 en vitesse.

Classe 5 : Motos solos de moins de 500cm<sup>3</sup> de 1984 à 1995 en vitesse.

Classe 6 : motos solos de plus de 500 cm<sup>3</sup> de 1984 à 1995 en vitesse.

Classe 7 : Side cars avec motorisation de l'origine au 31-12- 1995, en Vitesse.

FHRM – FMS Vintage Bergmeisterschaft 2020 jusqu'à - bis 1949 en régularité.

FHRM – FMS Post Vintage Bergmeisterschaft 2022 Solo de 1950 à 1969 en régularité.

FHRM – FMS Classic Bergmeisterschaft 2022 Solo de 1970 à 1976 en régularité.

FHRM – FMS Vintage Bergmeisterschaft 2022 Side car - Seitenwagen jusqu'à - bis 1976 en régularité.

MINI BIKE : Lith Cup, Super Cup et Power Cup, voir règlement LMGE.

Classe Motos Diesel ou électriques : Prototypes, motos ou side-car propulsés par un moteur diesel.

Classe Démo : Pas de classement, motos diverses.

**Classement en régularité : différence de temps entre 2 montées – Gleichmäsichkeit.**

**Classement en vitesse : meilleur temps des deux montées - Geschwindigkeit = Bestzeit**

Définition « vitesse et régularité » article 16

## **6. CONCURRENTS :**

Dans chaque catégorie, les participants français et étrangers concourront pour le même classement.

Les pilotes suisses auront un classement à part pour leur championnat FMS - F H R M.

Les pilotes étrangers devront avoir une autorisation de sortie de leur fédération respective. Des licences à la journée peuvent être prises sur place, il faut présenter un certificat médical de moins d'un an.

## **7. ENGAGEMENTS :**

Les formulaires d'inscription, demandes d'engagement sont téléchargeables sur le site web du club :  
[www.nmcmunster.jimdo.net](http://www.nmcmunster.jimdo.net)

Ouverture dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le montant de l'engagement est de 130€ + 10€ de location de transpondeur, les 10€ seront à payer lors du contrôle administratif.

Chaque concurrent pourra s'inscrire dans une ou deux catégories, avec une ou 2 motos ou side-car, il peut s'inscrire en régularité et en vitesse. En cas d'inscription dans 2 catégories, un supplément de 70€ + 10€ pour le 2<sup>ème</sup> transpondeur seront demandés, les 10€ seront à payer lors du contrôle administratif.

Chaque machine ne pourra être conduite que par un seul pilote.  
Un pilote peut inscrire 2 motos en vitesse ou 2 en régularité ou 1 en régularité et 1 en vitesse.

## **8. INSCRIPTIONS :**

Les formulaires d'inscription, demandes d'engagement sont téléchargeables sur le site web du club : [www.nmcmunster.jimdo.net](http://www.nmcmunster.jimdo.net)

L'inscription doit parvenir au club avant le 19 juin 2022, le cachet de la poste faisant foi.  
Le montant du droit d'engagement est de 130 € pour tous les pilotes français et étrangers, les pilotes FMS-FHRM Suisses qui payent directement à leur groupement, qui sont reversés au NMC Munster.

Les demandes d'inscription transmises à l'adresse ci-dessous doivent obligatoirement être accompagnées d'un chèque de 130 € ou 200€ si inscription dans 2 catégories, libellé au nom du Nouveau moto Club de Munster, les pilotes suisses envoient le paiement à la banque mentionnée sur l'engagement, titre de versement bancaire (Izahlgschihn).  
Les engagements sont à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Adresse :

SCHICKEL Jean-Marc  
6 grand'rue 68380 Breitenbach  
Email : jmschickel@gmail.com tél  
portable : +33 611 60 22 68

Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement, par chèque ou par virement, ne sera pas prise en considération.

Les engagements parvenus après les 21 jours seront majorés de 30€.

## **9. CONFIRMATION D'ENGAGEMENT :**

Chaque engagement retenu sera confirmé 4 à 6 jours avant la course. Pour les championnats de France et de Suisse les N° de course sont attribués à l'année. Du fait de leur inscription, les coureurs adhèrent sans restriction à la réglementation générale des courses de côte ainsi qu'au règlement particulier de l'épreuve dont ils reconnaissent avoir pris connaissance. Pour le mini Bibe confirmation par LMGE.

## **10. VÉRIFICATIONS**

- Lieu : Défini par l'organisateur, près du parc des coureurs.
- Administratives et techniques : le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 8h à 10h ou le dimanche matin de 7h à 8h.

2

Tous les concurrents doivent d'abord effectuer le contrôle administratif avant de passer au contrôle technique.

Le contrôle technique comprend les vérifications suivantes :

- le niveau sonore maximal est de 102 décibels, mesure par la méthode FIM.
- la moto ou side car.
- la combinaison qui doit être d'un seul tenant, (Obligatoire depuis 1995)
- la plaque dorsale homologuée avec l'agrément 1621-2 (Obligatoire depuis 1993) - le casque aux normes en vigueur, ECE 05- P, les casques Bol et Jet sont interdits.

## **11. ENTRAÎNEMENTS :**

- libres et chronométrés pour les coureurs engagés hors FHRM : samedi 9 juillet de 14 à 18h et dimanche de 8h30 à 10h.

- Libres et chronométrés pour les coureurs FHRM : Samedi 9 juillet 2022 de 9h à 12h et dimanche 10 juillet 2022 de 8h30 à 10h30.

Les concurrents devront effectuer leurs montées dans l'ordre des classes et des numéros.

Les essais en dehors des horaires prévus sont strictement interdits sous peine de mise hors course sans aucun recours.

## **12. COURSE :**

Première manche Course 1 FHRM : Samedi 9 juillet 2022 à partir de 14h.

Deuxième manche Course 1 FHRM : Samedi 9 juillet 2022 à partir de 16h.

Première manche ZUE : Dimanche 10 juillet 2022 à partir de 10h30.

Première manche Course 2 FHRM : Dimanche 10 juillet 2022 à partir de 14h.

Deuxième manche ZUE : dimanche 10 juillet 2022 à partir de 15h.

Deuxième manche Course 2 FHRM : Dimanche 10 juillet 2022 à partir de 16h.

Fin de course prévue pour 17h30. Remise des prix vers 18h30.

## **13. DÉPART :**

Le départ se fera moteur en marche toutes les 20 à 30 secondes selon les directives du directeur de course, au feu vert.

Un seul faux départ, dans la ligne des 15m, sera toléré par manche.

## **14 ARRIVÉE :**

L'arrivée sera jugée par transpondeur ou par cellule photo, une boucle est placée sur la bande blanche ARRIVÉE.

Au passage de la ligne d'arrivée les pilotes devront immédiatement ralentir à 50km/h puis regagner le parc des coureurs qui se situe après l'arrivée sur le parking du Gaschney.

Des contrôles Radar sont prévus pour la vitesse 200m après la ligne d'arrivée, des pénalités sont appliquées en cas de vitesse excessive (1s par tranche de 10km /h au-dessus de 50km/h).

## **15 DESCENTE MOTO :**

**La descente se fera moteur arrêté.**

Les Groupes peuvent être modifiés par la direction de course en fonction des besoins.

Tous les pilotes se regroupent au parc de descente par groupe comportant plusieurs classes ensemble, dès l'annonce faite par le speaker.

Les groupes peuvent être modifiés par la direction de course.

GROUPE 1 : classe 1 ZUE plus CH France GROUPE 2 :

FHRM Solo et side-car.

GROUPE 3 : Championnat de France : Classe 3, classe 4, Classe 5,

GROUPE 4 : Classe 6, Classe 7 et Classe 8 et double monte, motos diesel et électriques.

Tout pilote n'étant pas prêt pour la descente sera sanctionné par la mise hors course pour la montée, dès lors que le directeur de course aura fermé la route derrière lui pour la descente des motos.

La descente s'effectuera sous l'escorte de 2 véhicules, un commissaire à l'avant à moto ou en voiture, le directeur de course fermant la marche.

**Les concurrents devront être casqués pour la descente, avec le moteur à l'arrêt.**

## **16 CLASSEMENTS :**

Le classement par épreuve des catégories solo classe 1 et side-car classe 2, véhicules diesel et électriques ainsi que tout le championnat FHRM sera établi en tenant compte de la plus petite différence de temps réalisée entre les deux manches. (Régularité).

**Pour les catégories solos classe 3, 4, 5, 6 et side-car classe 7 et 8, le classement par épreuve se fera au meilleur temps des 2 manches (Vitesse) (Scratch des 2 montées). Pour être classé il faut avoir effectué au moins une montée.**

En cas d'ex-aequo parfait sur une épreuve (après épuisement du mode de départage habituel tenant compte des temps en millième de seconde, en régularité ou en vitesse selon les catégories, c'est le pilote ayant couru avec la machine la plus ancienne qui sera déclaré vainqueur.

### **17 PRIX :**

Aucune prime de départ ni d'arrivée ne sera versée à l'occasion de ces épreuves.

### **18 COUPES :**

Toutes les catégories : 3 coupes, si le nombre de partant est au moins égal à 10, sinon 1 coupes.

Classement scratch régularité : 3 coupes.

Classement scratch vitesse : 3 coupes.

Classement scratch féminin : 3 coupes

### **19 RÉCLAMATIONS :**

Se reporter au règlement fédéral des courses de côtes 2021.

### **20 AFFICHAGE DES RÉSULTATS :**

Un tableau d'affichage sera installé dans le parc des coureurs, son responsable sera en liaison avec le chronométrage de la ligne de départ.

### **21 PARC DES COUREURS :**

Le parc des coureurs est praticable par temps de pluie, son revêtement est en dur (macadam). Tous les pilotes sont priés de respecter leur emplacement indiqué par le responsable du parc.

### **22 DISTRIBUTION DES PRIX :**

La distribution des prix se fera le dimanche soir à partir de 18h30.

### **23 ASSURANCE :**

L'organisateur a contracté une assurance VTM pour l'organisation de la course chez Gras Savoye (Obligatoire pour avoir l'arrêté de la préfecture).

### **23 OFFICIELS :**

Directeur de course : Jeannot Pinnau - licence FFM 2022 ODC N°019594.

Arbitre / Délégué : Thierry Selig. Licence FFM - ODC 2022 N°

Contrôle technique : LAPEYRADE Jean-Pierre Licence OCT2 FFM 2022 N° 014441

Commissaires de piste : Schickel Philippe – Marie Noëlle Bonnamy – Steve Meyer - David Flesch – Richard Opalinski – Odette Opalinski – Bato Walter.

### **24 CORRESPONDANCE : [Toute correspondance est à adresser à :](#)**

**M. SCHICKEL Jean-Marc**  
**6 grand rue**  
**F-68380 Breitenbach**

**Tél Portable : +33 611 60 22 68**  
**Site web : [www.nmcmunster.jimdo.net](http://www.nmcmunster.jimdo.net)**

**Email : [jmschickel@gmail.com](mailto:jmschickel@gmail.com)**